

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

A la troisième phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« avis »,

insérer le mot :

« objectif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'indépendance de la "troisième chambre de la République" est souvent remise en question.

Également trop coûteuse, sa suppression a été régulièrement demandée par le mouvement des gilets jaunes.

Si cette institution devait perdurer, le caractère objectif de ses avis doit être assuré. Dans le cas contraire, elle ne serait in fine qu'un lobby payé par l'État et auquel cas, il devrait être supprimé.